



Résolution des travailleurs et travailleuses réunis
en Assemblée générale le 4 mars 2010 au syndicat Sit

Pour le maintien d'une Convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo

Les membres de l'assemblée, ont débattu des conséquences pour la communauté kosovar de la dénonciation par le Conseil fédéral de la Confédération suisse de la Convention de sécurité sociale avec les pays de l'Ex Yougoslavie dès le 1er avril 2010.

Cette décision unilatérale et non motivée signifie que la Suisse ne versera plus, pour de nouveaux ayant droits résidant au Kosovo, de rentes émanant des assurances vieillesse et survivants, invalidité, accident professionnel, ainsi que non professionnel.

Par ailleurs, les allocations familiales cesseront brutalement d'être versées pour les enfants restés au pays.

L'assemblée syndicale de ce jour constatant que :

- la communauté kosovar en Suisse représente près de 200'000 personnes et qu'elle participe activement au développement du pays et depuis plusieurs décennies;
- cette communauté travaille souvent dans des secteurs tel que le bâtiment, à fort risque pour leur santé;
- les rentes AI versées actuellement au Kosovo sont au nombre de 300 sur 300'000 rentes versées par cette assurance, soit 1 pour 1000. S'il y avait des abus avérés, ils ne pourraient être qu'infimes compte tenu du faible nombre de rentes AI versées au Kosovo;
- aucun motif sérieux n'a été avancé pour une dénonciation de telle envergure
- cette décision aura pour conséquences d'empêcher tout retour au pays de travailleur kosovar âgé ou atteint dans sa santé (ce qui aura indirectement un coût important pour les assurances suisses);
- les travailleurs ainsi lésés se retrouveront en Suisse avec des rentes trop faibles pour subsister dignement;
- les allocations familiales représentent un soutien très important à l'éducation des enfants restés au pays;
- cette décision représente une discrimination inqualifiable contre une des communautés de travailleurs migrants les plus importantes de Suisse;
- cette décision suisse est source de déstabilisation au Kosovo et est en totale contradiction avec une coopération digne de ce nom, à même de favoriser le développement politique, sociale et économique du Kosovo, jeune pays aux faibles ressources;
- la Suisse devrait activement participer aux efforts internationaux pour le développement d'une administration performante de sécurité sociale au Kosovo essentielle pour la reconstruction et le maintien de la paix dans la région.

Face à cette décision totalement injuste et incompréhensible; l'assemblée syndicale de ce jour demande par conséquent que:

- le Conseil fédéral renonce à dénoncer cette Convention de sécurité sociale;
- la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Ex Yougoslavie doit être maintenue de manière transitoire;
- une nouvelle Convention spécifique avec le Kosovo doit être négociée, comme cela est actuellement négocié notamment avec la Serbie, la Bosnie et le Monténégro, voir déjà signé avec la Macédoine et la Croatie.

L'assemblée syndicale du 4 mars 2010 appelle tous et toutes à signer la pétition ci-après et à participer activement à la campagne pour **Pour le maintien d'une Convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo** ./.

